

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

6 juin 2022

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce sixième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures:

Sont présents : le maire, Gérard Litalien et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier et Sylvie Lecourtois.

Sont absents : Laurette Grenier et Nancy Huard

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2022-104

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 mai et du 31 mai 2022
4. Approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Dossiers des élus
7. Rapport de la Présidente d'élection
8. Camp de jour intermunicipal
9. Avis de motion règlement 270-2022
10. Adoption du projet de règlement 270-2022 modifiant le règlement 202 règlement de zonage de la municipalité
11. Avis de motion règlement 271-2022
12. Adoption du projet de règlement 271-2022 modifiant le Règlement 200 (plan d'urbanisme) de la Municipalité
13. Avis de motion du règlement 272-2022
14. Adoption du projet règlement 272-2022 modifiant le règlement 200 (plan d'urbanisme) de la Municipalité
15. Bac
16. Internet Camping
17. Engagement employés (FAIR, Camping-Place du Quai)
18. Engagement D.G
19. Représentant registre entreprise
20. Accès Clic Sécure
21. Accès gouvernement du Canada
22. Signature caisse et accès
23. Budget
24. Période de questions
25. Clôture de la séance

2022-105

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 mai et du 31 mai 2022 soient adoptés tel que rédigé.

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 06-2022 au montant de 10 838.83\$ et certificat numéro 06A-2022 au montant de 18 113.90\$ et certificat numéro 06B-2022 au montant de 277.45\$ et prélèvements 4 605.11\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que soit ajouté au certificat 06-2022 les factures suivantes Exploitation Jaffa au montant de 789.31\$ et FQM 467.08\$.

DON**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE****CONVENTION DE TERMINAISON L'ENTENTE DE 2006-LET ST-ALPHONSE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse exploite actuellement un lieu d'enfouissement technique situé sur son territoire et visant la gestion de matières résiduelles (le « **LET** »), par l'entremise d'une entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles, conclue en 2006 entre la ville de Carleton-sur-Mer, la municipalité d'Escuminac, la municipalité de l'Ascension-de-Matapédia, la municipalité de Maria, la municipalité de Matapédia, la municipalité de Nouvelle, la municipalité de Pointe-à-la-Croix, la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est, la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia, la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, la municipalité de Saint-François-d'Assise, la ville de Bonaventure, la municipalité de Caplan, la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, la municipalité de Hope, la municipalité de Hope Town, la municipalité de New Carlisle, la ville de Richmond, la ville de Paspébiac, la municipalité de Saint-Elzéar, la municipalité de Saint-Godefroi, la municipalité de Saint-Siméon, la municipalité de Shigawake, la municipalité régionale de comté d'Avignon, la municipalité régionale de comté de Bonaventure et la municipalité de Saint-Alphonse (l'« **Entente de 2006** »);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse désire céder le LET ainsi que les actifs relatifs à l'exploitation et aux opérations du LET en faveur de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (la « **Régie** »), aux termes d'une convention d'achat-vente d'éléments d'actif à être conclue en date effective du 1^{er} janvier 2022 conditionnellement à la réalisation, à la satisfaction de la Régie, de chacune des conditions énumérées à l'article 9 de la convention d'achat-vente d'éléments d'actif (la « **Convention d'achat-vente** »);

ATTENDU QUE le Régie a soumis à la Municipalité un règlement relatif à la gestion et aux opérations du LET en date du 2 juin 2022, dont la Municipalité a pris acte et s'engage à en respecter les dispositions;

ATTENDU QUE les parties à l'Entente de 2006 désirent terminer l'Entente de 2006 conditionnellement au transfert du LET par la municipalité de Saint-Alphonse en faveur de la Régie en vertu de la Convention d'achat-vente, avec effet à la date à laquelle le transfert du LET sera effectif, le tout aux termes d'une convention de terminaison dont un projet a été soumis au conseil municipal pour sa révision (la « **Convention de terminaison de l'Entente de 2006** »);

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION :

Il est : proposé par France Grenier

QUE la Municipalité soit autorisée à signer la Convention de terminaison de l'Entente de 2006, conformément aux termes, modalités et conditions qui y sont mentionnés;

QUE la Municipalité autorise Gérard Litalien, à titre de maire et Nancy Castilloux, à titre de directrice générale par intérim, à signer la Convention de terminaison de l'Entente de 2006, pour et au nom de la Municipalité.

2022-108

COMITÉ-INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Georges et résolu à l'unanimité des conseillers que France Grenier soit nommée représentante sur le comité incendie.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Nancy Castilloux, présidente d'élection fait rapport de l'élection partielle 2022.

2022-109

CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte d'adhérer au projet de camp de jour FRR VOLET 4 au coût de 865.65\$.

Que la Municipalité de Shigawake est mandatée de gérer le projet.

2022-110

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 270-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉROO 202 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) DE LA MUNICIPALITÉ

M. Georges Chapados, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 270-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des articles 172.3.1 et 193, soit en modifiant les numéros de plans numéros TI-2008-08, TI-2008-09 et TI-2008-08.12 (Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures) par TI-2020-08, TI-2016-09 et TI-2020-08.12, qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2022-111

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202« RÈGLEMENT DE
ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 270-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 270-2022 sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante : municipalitestgodefroi.com.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 juin 2022, à compter de 18h30, à la salle Eugene Anglehart au 109C route 132.

2022-112

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2022 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200« PLAN D'URBANISME » DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

Mme Johanne Horth, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 271-2022 modifiant le Règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2020-06.12 de la municipalité de Saint-Godefroi par le plan numéro AF-2021-06.12 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Godefroi », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

2022-113

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200 « PLAN
D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 271-2022 modifiant le Règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 271-2022 sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante : municipalitestgodefroi.com.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 juin 2022, à compter de 19heure, à la salle Eugène Anglehart au 109C route 132.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fin de consultation.

2022-114

AVIS DE MOTION 272-2022

M. Georges Chapados, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 272-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2022-115

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202 « RÈGLEMENT DE
ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 272-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 272-2022 sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante : municipalitestgodefroi.com.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 juin 2022, à compter de 19h30, à la salle Eugène Anglehart au 109C route 132.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fin de consultation.

2022-116

BAC (CONTENEUR) 2^{IÈME} RANG

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que le bac(conteneur) au 2^{ième} rang sera ouvert le mercredi et samedi jusqu'au 1^{er} juillet après cette date celui-ci sera ouvert seulement les samedis.

2022-117

ENGAGEMENT EMPLOYÉ FAIR

Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité engage Dany Huard dans le cadre du projet FAIR.

2022-118 ENGAGEMENT EMPLOYÉS DU CAMPING ET PLACE DU QUAI

Il est proposé par la conseillère France Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers d’engager Jeremy Larocque au Camping Municipal et Tracy Major à la Place du Quai.

Que les salaires sont au taux de la charte des salaires.

2022-119 ENGAGEMENT D.G. GREFFIER-TRÉSORIER

ANNULÉE *Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l’unanimité que la Municipalité engage Madame Annie Dunn au poste de directrice générale pour une période de probation de 3 mois et au salaire de 45 000\$/annuel*

2022-120 REPRÉSENTANT AU REGISTRE D’ENTREPRISE

ANNULÉE *Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité désigne Madame Annie Dunn, directrice générale et le maire, Monsieur Gerard Litalien représentant au registre des entreprises.*

2022-121 ACCÈS CLIC SÉCUR

ANNULÉE *Il est proposé par France Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité désigne Madame Annie Dunn représentante à Accès Sécuré.*

2022-122 ACCÈS GOUVERNEMENT CANADA

ANNULÉE *Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l’unanimité des conseillers de donner accès à Madame Annie Dunn au service Gouvernement du Canada.*

2022-123 SIGNATURE CAISSE

ANNULÉE *Il est proposé par la conseillère Johanne Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi demande à la Caisse populaire Desjardins du Centre sud gaspésien d’effectuer des modifications dans l’Accès pour ajouter Madame Annie Dunn directrice générale, ainsi que M. Gérard Litalien, maire comme administrateur principaux*

PERIODE DE QUESTIONS

2022-124 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Johanne Horth que la séance soit levée à 20h07.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Maire

Directrice générale par intérim

